

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE



AVIS DE RESULTAT DE MARCHE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom	Ville de La Crau
Adresse	Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 LA CRAU
Point(s) de contact	Monsieur le Maire
Coordonnées	Tél. : 04.94.01.56.80 - Fax. : 04.94.01.56.83
Profil d'acheteur	http://lacrau.marcoweb.fr
Type de pouvoir adjudicateur	Collectivité territoriale

OBJET DU MARCHE

Intitulé du marché	Fourniture de gazon synthétique pour la 2ème partie du Parc du Béal
Type de marché	Fournitures
Lieu(x) d'exécution	Ville de La Crau - Parc du Béal, avenue De Gaulle
Classification CPV	Gazon artificiel. (392933005)

PROCEDURE

Type de procédure	Procédure négociée sans mise en concurrence passée en application de l'article 35-II 4°) du CMP
Allotissement	Non

ATTRIBUTION

Nombre d'offres reçues	1	Date d'attribution	02/05/2012
Nom et adresse du titulaire	Sarl AMBIANCE GAZON - 78, rue Ferdinand - 83000 TOULON		
Montant final du marché ou du lot attribué	14 673,00 euros HT		
Numéro du contrat	2012PA12	Sous-traitance déclarée	Non

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Instance chargée des procédures de recours :	Tribunal Administratif de Toulon 5, rue Racine - BP 40510 83041 TOULON CEDEX 9 Tél. : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89 E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Date de publication du présent avis	21/05/2012

Le contrat relatif au présent avis de résultat de marché est consultable librement, dans le respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, à l'Hôtel de Ville de la commune de La Crau.

Pour tout renseignement complémentaire, un contact peut être pris par téléphone auprès du Service Commande Publique de la Ville au 04.94.01.56.73, ou par courrier électronique à l'adresse : marchepublic@villedelacrau.fr

N.B. : En cas de contestation, nous vous rappelons que le présent avis fait courir le délai de 2 mois pendant lequel vous avez la possibilité de déposer un recours de pleine juridiction du type « Société Tropic Travaux Signalisation » (Décision du Conseil d'Etat du 16/07/2007, Assemblée, requête n° 291545) auprès du tribunal administratif compétent.